



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 avril 2023 (18h30)  
Salle Montgolfier- HDV**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33  
Présents : 24  
Votants : 31  
Convocation et affichage : 18/04/2023  
Président de séance : Monsieur Simon  
PLENET  
Secrétaire de séance : Madame Catherine  
MICHALON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Antoinette SCHERER (pouvoir à Frédéric GONDRAND), Danielle MAGAND (pouvoir à Michel HENRY-BLANC), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Sophal LIM), Eric PLAGNAT (pouvoir à Claudie COSTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Louisa GRENOT.

**CM-2023-74 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A CARACTERE  
PERMANENT**

***Rapporteur : Monsieur Michel HENRY-BLANC***

Par délibération n°CM-2023-36 en date du 30 mars 2023, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats à la Commission de délégation de service public. Pour rappel, les listes de candidats devaient être déposées auprès du secrétariat de séance au plus tard au moment de l'exposé de la présente délibération.

Elles sont ordonnées, et peuvent être complètes ou incomplètes.

Il est proposé de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Pour l'élection des titulaires comme des suppléants, les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est précisé enfin que la Présidence de la Commission de délégation de service public sera assurée de droit par Monsieur le Maire ou par son représentant.

Il est proposé d'adopter le même fonctionnement que celui de la Commission d'Appel d'Offres et qu'ainsi les suppléants soient appelés dans l'ordre pour remplacer tout titulaire absent.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

**Titulaires**

- Madame Catherine MICHALON,
- Madame Catherine MOINE,
- Monsieur Patrick SAIGNE,
- Madame Claudie COSTE,
- Monsieur Jérôme DOZANCE

**Suppléants**

- Monsieur Michel HENRY-BLANC,
- Monsieur François CHAUVIN,
- Madame Antoinette SCHERER,
- Monsieur Michel SEVENIER,
- Madame Nadège COUZON

Monsieur le Maire demande si une ou plusieurs autres listes ont été déposées, et il est pris acte qu'aucune autre liste n'est déposée.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4, et D.1411-5,

**Vu** les articles L.1121-1 [à L.1121-4](#) du Code de la Commande Publique,

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 avril 2023

**DÉLIBÉRÉ****LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers pour procéder à un vote ordinaire.

**DECLARE** élus les membres suivants pour siéger au sein de la Commission de délégation de service public :

**Membres titulaires**

- Madame Catherine MICHALON,
- Madame Catherine MOINE,
- Monsieur Patrick SAIGNE,
- Madame Claudie COSTE,
- Monsieur Jérôme DOZANCE.

**Membres suppléants**

- Monsieur Michel HENRY-BLANC,
- Monsieur François CHAUVIN,
- Madame Antoinette SCHERER,
- Monsieur Michel SEVENIER,

- Madame Nadège COUZON.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait à Annonay le : 04/05/23  
Publié le : 05/05/23  
Transmis en sous-préfecture le : 05/05/23  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230427-40786-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET